JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

P. MEURIOT

Le progrès de la Corée sous la domination japonaise

Journal de la société statistique de Paris, tome 58 (1917), p. 353-358

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1917__58__353_0>

© Société de statistique de Paris, 1917, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

III

VARIÉTÉ

LE PROGRÈS DE LA CORÉE SOUS LA DOMINATION JAPONAISE

Le dernier rapport du Gouvernement japonais sur l'état de la Corée — *Annual report on reforms and progress in Chosen (Korea)* — nous fournit sur la situation actuelle de ce pays d'abondants renseignements. Nous n'en retiendrons que quelques-uns plus particulièrement intéressants au point de vue statistique.

Considérons d'abord la situation financière. Sous ce rapport, le Japon a visé, avant tout, un but : l'indépendance financière de la Corée, c'est-à-dire l'équilibre des recettes et dépenses au moyen des seules ressources du pays, autant que possible. Ainsi la contribution du budget impérial au budget de la Corée a été progressivement réduite.

Dans le dernier budget — celui de 1915-1916 — le total respectif des dépenses et des recettes s'établissait par 151 millions de francs au lieu de 125 millions pour l'exercice 1911-1912, date coïncidant avec celle de l'annexion définitive de la Corée (le régime adopté en 1905 avait d'abord été celui du protectorat). Pour les dépenses, c'était une faible augmentation, que le rapport a raison de signaler et elle portait presque uniquement sur les dépenses ordinaires qui elles-mêmes étaient en diminution sur 1914-1915. Aux recettes, le trait le plus notable est l'accroissement des

recettes ordinaires et la décroissance des recettes extraordinaires, surtout de la contribution de l'État japonais destinée à couvrir le déficit du budget coréen. Dans l'espace des cinq derniers exercices, cette contribution se réduisait de 32 à 22 millions de francs : elle n'était plus que 15,7 % du total des recettes au lieu de 25 %. Quant aux recettes ordinaires proprement dites, elles s'élevaient, dans le même laps de temps, de 62 à 104 millions de francs; leur proportion à l'ensemble des recettes passait ainsi de 50 à 68,5 %. Les principaux revenus proviennent des sources suivantes : entreprises et propriétés nationales, 48 millions de francs (dont 27 millions pour les chemins de fer); impôt foncier, 26 millions; droits de douane, 11 millions; les postes et télégraphes, 8.500.000.

Parmi les impôts proprement dits, la *Land tax* est le plus important et sa plus-value est d'un tiers depuis 1911-1912. Cet impôt est fixé d'après l'étendue et la valeur du sol cultivé; toute terre mise nouvellement en culture en est exempte pour une durée de dix ans. L'État possède un domaine foncier dont 107.000 hectares environ sont constitués par le sol cultivé (*Yoktun Land*); ce sol est exploité par près de 265.000 tenanciers payant au fisc une annuité globale de près de 4 millions de francs.

Les chemins de fer accusent une progression soutenue, autant comme longueur des lignes que comme produit de leur exploitation. En 1907, en effet, la Corée ne comptait que 1.054 kilomètres de voies ferrées : leur étendue est aujourd'hui de 1.624 kilomètres. Entre ces deux dates, le total des voyageurs transportés passait de 2.625.000 à 4.768.000; celui des colis et objets, de 6.594.000 à 14.547.000, avec un poids respectif de 391.000 et 1.386.000 tonnes, soit une plus-value pour le poids de plus de 200 %. La somme des recettes provenant des chemins de fer était de 27 millions de francs en 1915-1916 au lieu de 15 millions cinq années auparavant. La dépense inscrite pour ce chapitre au budget de 1915-1916 étant de 22 millions, le bénefice net de l'exploitation devait donc être de 5 millions de francs. Parmi les voies ferrées de la Corée construites par le Japon, la principale, le *Great Trunk* de la péninsule est la ligne qui part de Fusan en face les îles japonaises et par Keijo (Séoul), la capitale, va vers Shingishu sur le Yalou et de là rejoint à Antoung les chemins de Mandchourie; par eux, elle communique avec le Transsibérien. Une autre ligne importante est celle de Keijo à Gensan, sur la mer du Japon, qui doit être prolongée au Nord vers la Mandchourie, jusqu'à Kainei.

Le Gouvernement japonais a poursuivi également la construction de routes; il a été construit plus de 2.000 kilomètres de grandes routes (routes d'État) dans les dix dernières années. En outre, les provinces ont été invitées à construire des routes régionales et à réparer les anciennes par le moyen de corvées exigibles en nature ou en argent : plus de 15.000 kilomètres de routes ont été, de cette façon, ouvertes ou conservées à la circulation.

L'aménagement des ports n'a pas été négligé, notamment ceux de Fusan, Chinnampo et Jinsen (Chemoulpo). Les travaux effectués au seul port de Chinnampo depuis 1911 ont coûté plus de 21 millions de francs. Le nombre des phares a été sensiblement augmenté. Bien que les cours d'eau n'aient pas, naturellement, dans la péninsule un développement très considérable, on a travaillé cependant à rendre le lit de quelques-uns plus apte à la navigation, par exemple celui de l'Akada, qui débouche dans le port de Gensan. Des barrages ont été établis autant pour favoriser l'industrie riveraine que pour remédier aux inondations. Dans le même but, le Gouvernement a rendu des prescriptions sévères pour la conservation des forêts.

Dans la protection accordée aux produits du pays, le premier rang revient évidemment à l'agriculture, la Corée étant un pays avant tout agricole. L'agriculture occupe plus de 80 % de la population et la valeur annuelle de la production agricole est estimée à près de 780 millions de francs. Elle représente les quatre cinquièmes de l'exportation du pays; cette exportation a d'ailleurs été favorisée par la suppression, en 1912, des droits de douane, à la sortie, pour les produits de l'agriculture. Pour servir de type à l'agriculture du pays, le Gouvernement a créé une grande ferme modèle à Suigen, non loin de Séoul. On y fait les différentes cultures et les

diverses sortes d'élevage, le bétail comme le ver à soie. C'est là qu'on a introduit les porcs du comté de Berk, les vaches du Simmenthal suisse, les moutons de Mongolie. L'élevage du mérinos n'a pas eu de succès. L'entretien de cette exploitation nationale a coûté, lors du dernier exercice, plus de 625.000 francs.

Le progrès de la production agricole est établi par d'éloquentes statistiques. Le riz a donné, en 1914, plus de 21 millions d'hectolitres au lieu de 14 millions en 1910, soit une plus-value de 53 %; le blé, près de 11 millions au lieu de 6; le coton indigène, 11.200.000 kilos au lieu de 6.300.000, soit un accroissement de 87 %. Mais cette progression n'est rien près de celle du coton américain qui passe de 507.000 kilos à près de 10.500.000. Quant au bétail, il comptait, en 1914, 1.338.000 têtes au lieu de 704.000 en 1910; sa plus-value était de 85 %.

Au total, la surface du sol cultivé de la Corée était, en 1915, de moins de 30.000 kilomètres carrés; ce n'est que la douzième partie de la superficie du pays. Il y a donc encore une large marge pour le progrès et la colonisation. A cette fin, le Gouvernement a accordé sa protection à une compagnie spéciale fondée pour venir en aide aux agriculteurs et aux immigrants. Cette société a été établie au capital de 26 millions de francs dont 3 millions souscrits par l'État japonais (en échange de 60.000 actions), somme représentée par plus de 10.000 hectares de terres domaniales concédées à la Compagnie. En 1915, cette société possédait plus de 70.000 hectares; elle avait installé en Corée 2.659 familles japonaises et leur avait loué 4.733 hectares de ses terres. Elle recevait annuellement de l'État une subvention de 780.000 francs pour l'établissement des colonies japonaises. Pour encourager d'autres fermiers, la Compagnie leur accorde des avances; celles-ci se montaient, en 1914, à plus de 22 millions de francs. Elle avait fait, cette même année, un bénéfice de 2.800.000 francs et distribué un dividende de 6,5 %. Ce n'est donc pas une mauvaise affaire.

La pêche est, après l'agriculture, la ressource principale de la Corée. Le Gouvernement japonais l'a favorisée par des subventions, des encouragements donnés aux pêcheurs pour l'amélioration de leurs procédés (bateaux de pêche, salaison et séchage du poisson, par exemple). Le développement de la pêche a répondu aux efforts de l'État. Dans l'espace de six ans, de 1909 à 1914, le total des pêcheurs a presque triplé; s'élevant de 90.800 à 252.000. Le progrès s'est fait sentir plus particulièrement parmi les indigènes; le total des pêcheurs coréens passe en effet de 75.000 à 224.000; celui des pêcheurs japonais, de 15.700 à 28.000. La flotte totale de la pêche disposait, en 1914, de 21.352 bateaux au lieu de 16.322 en 1909. L'accroissement du nombre des unités n'est donc pas en rapport avec celui des pêcheurs, ce qui veut dire que le progrès a moins consisté à multiplier les bateaux qu'à leur donner de plus grandes dimensions et un meilleur outillage. Et c'est ici que les Japonais montrent leur supériorité : sur la valeur totale des produits de la pêche, soit plus de 30 millions de francs, près de 17 millions (56,6 %) revenaient aux pêcheurs japonais qui ne disposaient que de 6.200 bateaux, tandis que la pêche coréenne avec plus de 15.000 ne rapportait que 13 millions de francs. Le rapport moyen annuel (de 1909 à 1914) a été de 2:552 francs par bateau japonais et seulement de 387 francs par bateau coréen; par personne, de 605 francs pour les pêcheurs japonais et seulement de 96 francs pour les Coréens.

La Corée possède des richesses minérales dont l'exploitation ne fait que commencer. En 1914, on comptait dans la péninsule 1.128 concessions de mines exploitées ou à exploiter. Les Japonais en détenaient la majeure partie, 684; le reste appartenait à des Coréens, abstraction faite de quelques-unes accordées à des étrangers : 34 à des Américains, 4 à des Français, 2 à des Allemands, 2 à des Italiens et 1 à des Russes. Mais une nouvelle loi interdit toute concession de mines à d'autres qu'à des Japonais et à des Coréens. En 1908, les produits minéraux donnaient une valeur totale de 9 millions de francs; elle était de plus de 21 millions en 1914. De cette somme, plus de 15 millions reviennent aux mines d'or, 2 millions aux mines de houille; le reste appartient aux minerais de cuivre, fer et graphite. L'exploitation

des mines d'or est faite surtout par deux compagnies japonaises, la Mitsubishi et la Mitsui; celle des mines de fer par la Furakawa et la Kuhara, également japonaises.

Le commerce est en progrès remarquable depuis l'installation de la domination japonaise. Le mouvement général des échanges qui était de 102 millions de francs en 1906 a atteint 280 millions en 1915, dont 124 aux exportations. Celles-ci sont surtout constituées par les produits agricoles : le riz, à lui seul, figurait aux exportations pour plus de 50 millions, soit 40 % du total. C'est naturellement avec le Japon et avec la Chine que la Corée effectue principalement ses échanges : la part du Japon est de 75 % (en 1915) dans le total du commerce coréen; celle de la Chine, de 13,5 %. La part des autres puissances est donc minime sauf pour les États-Unis et la Grande-Bretagne. Nous donnons ci-dessous le tableau des exportations et des importations de la Corée avec l'étranger en 1913, l'année d'avant la guerre.

Commerce de la Corée en 1913 (*Valeur en francs*).

États	Exportations	Importations	Total
Japon	65.800.000	106.000.000	171.800.000
Chine	10.800.000	15.300.000	26.100.000
Asie russe	2.600.000	130.000	2.730.000
Inde anglaise	»	3.100.000	3.100.000
Indo-Chine française	»	1.810.000	1.810.000
Siam	»	2.660.000	2.660.000
Grande-Bretagne	610.000	19.600.000	20.210.000
Allemagne	7.000	4.360.000	4.367.000
États-Unis	230.000	20.400.000	20.630.000
Autres pays	110.000	3.400.000	3.510.000
Total	80.157.000	176.760.000	256.917.000

Le commerce, comme cela est naturel, se fait presque exclusivement par la mer. En 1915, sur un trafic total de 280 millions de francs, la part des frontières de terre excédait à peine 3 millions (avec la Chine et l'Asie russe). Parmi les ports qui effectuent le commerce extérieur, deux viennent au premier rang, Fusan et Jinsen (Chemoulpo) qui font à eux seuls la moitié des transactions coréennes. En 1913, les ports de la péninsule ont reçu près de 10.000 bateaux de toute espèce, dont 4.187 bateaux à vapeur; la presque totalité de ceux-ci appartenait au Japon (4.136); parmi les autres, il y avait 40 anglais. Les voiliers, au nombre de près de 5.800, étaient exclusivement japonais et chinois (4.500 n'étaient que des jonques). Le tonnage total de tous ces bateaux était de 4.077.000 tonnes, dont 134.000 seulement pour les voiliers.

Le mouvement économique a été favorisé par le développement du système bancaire. Le principal établissement est la Banque de Corée. Elle avait, en 1914, un capital versé de 26 millions de francs. La valeur de ses dépôts était de plus de 45 millions; ses billets en circulation avaient à peu près la même valeur. Cette banque a des succursales au Japon, à Tokio et Oasaka, en Mandchourie à Antoung et Moukden. Il y a en outre d'autres banques dites agricoles et industrielles au nombre de six avec un capital global (capital versé) de 3.300.000 francs. A ces banques se rattache un type curieux de syndicats appelé « Associations bancaires populaires » (*Chihô Kinyu Kumiai*). Elles ont pour but de grouper surtout des agriculteurs pour les achats et ventes en commun. Elles étaient, en 1914, au nombre de 227 réparties dans toutes les provinces de la Corée avec plus de 60.000 participants, un apport de plus de 1.700.000 francs et un fonds de réserve de près de 1.300.000. L'État fait à chaque association une avance de 26.000 francs. Enfin, il existait en 1914 onze banques privées avec un capital de 8.500.000 francs (versés) et un total de dépôts de près de 30 millions de francs.

On aurait une idée incomplète de l'état actuel de la Corée si on ne disait un mot

de ce que le Japon y a fait pour l'administration, l'instruction publique, la justice et l'hygiène, etc. La Corée a à sa tête un gouverneur général, nommé par l'Empire du Japon; ce haut fonctionnaire est assisté d'un secrétaire général et de quatre ministres : Intérieur, Justice, Finances, Agriculture avec Commerce et Industrie. Il y a quelques années, les Japonais et les autres étrangers possédaient en Corée des groupements administratifs particuliers; une loi récente (1914) les a fait disparaître et a unifié l'administration. La péninsule est désormais distribuée en provinces, au nombre de 13, dont les gouverneurs sont tous japonais; mais ils sont assistés d'un conseil d'indigènes ou *Sanyokwan*. Des Japonais sont également à la tête des 12 préfectures urbaines; par contre, des Coréens remplissent les fonctions d'administrateurs des districts ruraux (220) et des villages (2.521). D'ailleurs, toutes ces différentes unités administratives ont vu réduire leur nombre par la réforme de 1914.

Depuis 1912, les codes japonais ont été introduits en Corée et, sauf de légères exceptions, les anciennes juridictions ont disparu. La justice est administrée par 8 tribunaux régionaux auxquels se rattachent 55 tribunaux annexes avec, au-dessus, 3 cours d'appel et la Cour suprême. Le personnel judiciaire est, pour les trois quarts, recruté parmi les Japonais. Les indigènes ne figurent que dans les affaires intéressant exclusivement des Coréens. Le principe du « juge unique » est presque universellement pratiqué. Enfin la police comprend un personnel d'environ 14.000 individus, dont près des deux tiers sont des indigènes.

L'instruction publique est régie par l'ordonnance impériale d'août 1911 qui, saupour l'enseignement supérieur, maintient les deux sortes d'écoles, japonaise et indigène. Sauf exceptions (dans les écoles de missions, par exemple), l'enseignement doit être partout non-confessionnel. Autant que possible, l'enseignement doit être donné en japonais. L'école primaire publique admet les enfants à partir de huit ans; la durée de scolarité est de quatre années; de trois, au strict minimum. Le nombre de ces écoles qui n'était que de 98 en 1908, était de 384 en 1915 avec un total de 1.343 classes; leur personnel comprenait 1.717 maîtres, dont 508 Japonais et elles étaient fréquentées par près de 51.200 élèves, dont à peine 4.200 filles. L'enseignement des filles demeure donc fort en retard. Dans plus de la moitié des écoles (260), il y avait un cours élémentaire d'agriculture avec un champ d'expérience. L'enseignement manuel était donné dans 32 écoles et 8 distribuaient l'enseignement commercial. L'enseignement technique (agricole, commercial, industriel) était donné dans 18 écoles supérieures et 59 écoles élémentaires avec 132 professeurs, dont 101 Japonais et près de 2.500 élèves. En 1909, il n'y avait que 7 écoles de ce genre avec 271 élèves. Les écoles secondaires sont au nombre de 4 : 2 pour les jeunes gens, 2 pour les jeunes filles; elles étaient fréquentées (en 1914) par 1.380 élèves, dont 300 jeunes filles. L'âge d'admission dans ces écoles est également de douze ans pour les deux sexes; mais la durée des études est de trois ans pour les jeunes filles, de quatre pour les garçons. A deux de ces écoles est annexé un cours normal destiné à préparer des maîtres et maîtresses pour les écoles primaires. Enfin le haut enseignement est représenté par l'école de législation ouverte aux jeunes gens d'au moins dix-huit ans et gradués d'une école secondaire : cette école comptait, en 1914, un total de 143 élèves. De ses huit professeurs, un seul était Coréen. Le personnel des écoles secondaires était de 96 professeurs, dont un quart seulement d'indigènes. Le haut enseignement technique est l'œuvre de l'École supérieure d'Agriculture et Arboriculture avec 9 professeurs et 108 étudiants, de l'École industrielle avec 28 professeurs et 74 étudiants, enfin de l'École de Médecine avec 42 professeurs et 160 étudiants. Bien que toutes ces écoles de degrés divers ne s'adressent qu'aux Coréens, la très grande majorité du corps enseignant est constituée par les Japonais, comme nous l'avons déjà vu. A l'École de Médecine, tous les professeurs sont Japonais.

Les Japonais ont leurs établissements scolaires particuliers. Les écoles élémentaires étaient, en 1914, au nombre de 285 avec 952 classes et 28.179 élèves, dont plus de 13.000 filles. La proportion des filles dans la population scolaire était donc

élevée : 46,4 %, tandis que chez les Coréens, elle n'est que de 8,5 %. Les écoles secondaires ou moyennes sont (en 1914) au nombre de 2 pour les garçons avec 46 professeurs et 735 élèves et de 6 pour les filles avec 53 professeurs et 1.017 élèves : l'effectif total de l'un et l'autre groupe d'écoles n'était respectivement que de 154 et 397 en 1909. Il y a, de plus, 5 écoles commerciales pour les garçons avec 46 professeurs et 412 élèves. Pour la préparation des maîtres et maîtresses élémentaires, des cours normaux ont été adjoints aux écoles moyennes de Keijo (filles et garçons) et Heijo (filles).

L'entretien des écoles coréennes est assuré par les provinces et municipalités; celui des écoles japonaises par l'Association scolaire japonaise. Mais de part et d'autre, le Gouvernement impérial accorde des subventions : elles atteignaient en 1915 la somme d'environ 4.900.000 francs.

Tout ce que nous venons de voir de l'enseignement en Corée regarde l'enseignement public. Mais il y avait, de plus, des écoles privées au total de 1.154 en 1915, dont 450 avaient un caractère confessionnel; c'étaient les écoles des missions. Le total de leurs élèves était de 50.700, dont 20.250 pour les écoles confessionnelles. Dans ce total, la part des filles ne dépassait guère 7.200, soit 14,2 % de l'ensemble; cette proportion était sensiblement plus élevée dans les écoles confessionnelles, 28,6 %, que dans les autres, 5,2 %. Mais le nombre des écoles privées est en voie de diminution au fur et à mesure qu'elles se conforment aux programmes de l'État et sont subventionnées par lui. Le but du Gouvernement est en effet de nationaliser de plus en plus l'éducation.

Avant le régime japonais, les médecins ne manquaient pas en Corée, mais est-il besoin de dire que tout leur art n'était fait que de pratiques grossières? L'ordonnance de 1914 a régularisé dans la péninsule l'exercice de la médecine; il est dorénavant interdit à quiconque ne possède pas les grades requis. Nous avons vu plus haut que le Gouvernement avait créé une école de médecine; de plus, un hôpital général a été établi par l'État et chaque province a créé à ses frais un ou deux « hospices de charité »; il y en avait 18 en 1914. Des corporations et des particuliers entretenaient, en outre, 145 hôpitaux. A l'hôpital général étaient attachés (en 1914) 29 médecins, 10 pharmaciens et 128 *nurses;* aux hospices provinciaux, 75 médecins, 35 assistants et 230 *nurses;* les Japonais, bien entendu, forment la majorité de ce personnel; parmi les médecins, il n'y avait qu'un seul Coréen. De ces divers hôpitaux se détachent des espèces de missions médicales réparties dans les provinces. L'ordonnance de 1914 a donné aux anciens « médecins » indigènes un délai de cinq ans pour disparaître.

Le Gouvernement a pris des mesures pour protéger la santé publique contre l'usage de la morphine et de l'opium et a rendu obligatoire la vaccination. De ce fait, les décès par suite de la variole ont subi une diminution considérable : c'est encore un des bienfaits du nouveau régime en Corée.

P. Meuriot.